

Avril 2018
N°301

Énergie



p3

*Solaire photovoltaïque
Embellie sous le soleil*

Entreprises



p9

*Le point sur
les aides accessibles*

Services



p12

*Autonomie fourragère
Être à l'écoute
de ses prairies !*

Dossier



p6-7

*Services de Remplacement
Groupement d'employeurs*

Des **associations**
pour votre assurance
travail et les besoins
en **main d'œuvre**
complémentaire

◆ Transmission d'exploitation

Accédez aux **offres** d'exploitations à céder via **Internet**

Le Répertoire Départ Installation (RDI) sert à recenser d'une part les candidats en recherche d'une structure, d'autre part les cédants souhaitant vendre leur outil, et de mettre en relation offre et demande avec l'objectif de favoriser les transmissions d'exploitations.



Nous diffusons tous les mois dans Chamb'Agri 14 les annonces du RDI pour le Calvados. A savoir que celles-ci sont également disponibles via Internet, sur le site www.repertoireinstallation.com

A partir de cette page d'accueil, l'outil de recherche vous conduit à une carte. Ne vous reste plus qu'à sélectionner le département sur le bouton « rechercher ». Ainsi, vous accédez à l'ensemble des offres d'exploitations inscrites au RDI.



En attendant de vous rendre sur le site, voici les annonces en cours :

Canton d'Evrecy

GAEC en lait et cultures. Atelier laitier en conversion à l'AB. Actuellement à 2 associés, cherche un 3ème associé pour intégrer le groupe. SAU = 183 ha dont 140 ha de labours.

Intégration par reprise des parts sociales. Une période de travail en commun (stage ou salariat) sera prévue avant l'installation. Réf. P-14-015-02.

Canton d'Evrecy

GAEC en productions horticoles. Aujourd'hui 3 associés, dont 1 qui peut prétendre à la retraite, et 4 salariés. Les associés restants envisagent plusieurs pistes : rester associés ou céder en même temps que l'associé sortant (appui technique via du salariat). Cela sera vu en fonction du souhait du preneur. Productions de plantes en pots et de fraises. Clientèle composée de fleuristes, jardinerie et grossistes. Phase de tuilage pour transmission de la clientèle. Réf. P-14-017-02

Pays d'Auge

Exploitation laitière à céder. SAU = 109 ha dont 18ha de labours et le reste en

herbe. Référence laitière de 343 000 l, livrés à Lactalis. Troupeau mixte (Prim Holstein et Normandes). Vente du corps de ferme (3500 m² couverts), de la maison d'habitation, du cheptel et du matériel. Terres majoritairement en vente (63 ha minimum). Réf. PA-14-017-06

Nord Pays d'Auge

A vendre : exploitation cidricole de 10 ha dont 8,5 ha de vergers (pommes et poires). Répartition = 1 ha de basses-tiges et 7,5 ha de hautes-tiges. Mise en valeur des surfaces en hautes tiges et non plantées avec un troupeau allaitant.

Transformation en cidre uniquement. Débouchés du vendeur : 100% vente directe. Secteur touristique, proche autoroute A13...

Vente du corps de ferme (avec maison), du matériel, des terres... Réf. PA-14-015-03

Sud Est Pays d'Auge

Exploitation laitière à céder. SAU = 68,8 ha dont 16 ha de labours et le reste en herbe. Référence laitière de 416 000 l, livrés à Agrial. Troupeau mixte (Normandes et Prim Holstein). Vente du corps de ferme, du cheptel

et du matériel. Terres majoritairement en location. Pas de logement compris dans l'offre. Réf. PA-14-017-08

Bessin

Exploitant cidricole AB dispose d'une parcelle d'1,8 ha qu'il souhaiterait mettre à disposition d'un porteur de projet AB en circuits courts. Tous types de projets peu consommateurs de foncier sont les bienvenus (apiculture, petits fruits, volailles...) à l'exception du maraichage car il y a déjà plusieurs producteurs sur le secteur, avec qui travaille le cédant. Réf. BE-14-017-01

Bocage, Val d'Orne

A vendre : exploitation vaches allaitantes (Blonde Aquitaine) et cultures.

Surface de 190 ha à louer, 50% prairies-50% labours.

Vente des bâtiments, du matériel, du cheptel et des stocks. Négociation possible sur le bâti selon condition de reprise, maison conservée par le cédant.

La structure conviendra à un éleveur maîtrisant les cultures. Réf. BO-14-017-01

Bocage

A vendre exploitation au sud-ouest du Calvados : cultures, viande bovine et 1600 m² de poulailler industriel (poulet de chair).

Vente : maison d'habitation + foncier + Corps de ferme + matériel + stocks.

Foncier : Structure actuelle de 92ha, au parcellaire groupé, dont 75 ha labourables et 17 de prairies non labourables. Le cédant souhaite louer 40 ha mais ne maîtrise pas les 52 ha restants (positions non arrêtées des propriétaires). Réf. BO-14-017-03

Bocage

GAEC 2 associés (50 et 35 ans), 175 ha (système herbe et cultures de vente), lait + VA, recherche 3ème associé(e). Profil : JA (pour apport de lait), éleveur(se) passionné(e) de génétique et agrobiologie. Possibilité d'achat limité de parts sociales pour favoriser l'installation. Période de contrat de parrainage souhaitée. Réf. BO-14-017-04

Vous cherchez une exploitation pour vous installer, le site du RDI vous permet de consulter les offres et, si l'une vous intéresse, de prendre contact avec un conseiller pour avoir des informations complémentaires et pour une éventuelle mise en relation avec le cédant.

Vous cherchez un repreneur pour votre outil ou un nouvel associé sur votre structure, le RDI permet de rendre visible certains critères de votre exploitation. De plus, vous êtes accompagné par un conseiller pour suivre l'ensemble de vos démarches liées à la transmission.

Vos contacts pour le Calvados :

- pour le **Bocage/Bessin** :
Vincent SALESSE
(02.31.68.95.21 ou 06.83.12.33.45)

- pour la **Plaine/Pays d'Auge** :
Emilie LEGROS
(02.31.31.87.64 ou 06.08.97.23.02)

Vincent Salesse ■
☎ 02 31 68 95 21
v.salesse@calvados.chambagri.fr

◆ Solaire photovoltaïque

Embellie sous le soleil

Après les années fastes et les vaches maigres, des aides pour le solaire photovoltaïque sont à nouveau disponibles en Normandie.

La bonne IDEE

Depuis le début janvier, la Région Normandie a relancé un programme d'aide pour la production d'énergies renouvelables. Littéralement, ce dispositif unique IDÉE (Initiative Développement durable Energie Environnement) vise à soutenir les projets dans les domaines de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable. Les domaines soutenus par la Région Normandie sont les suivants : le bois-énergie, la méthanisation, la géothermie assistée par pompe à chaleur, le solaire thermique et le photovoltaïque.

Des aides sous conditions

Concrètement, les aides s'adressent à tout le monde, pour la vente ou l'autoconsommation. Les projets potentiellement concernés sont les installations photovoltaïques en toiture de bâtiments, sur des ombrières (parking, façades ou autre...), des fins de valorisation

de friches. Attention, les installations au sol sur des espaces agricoles, forestiers ou naturels, les travaux de réhabilitation de toiture et les installations bénéficiant d'un soutien dans le cadre d'appel d'offre de la Commission de Régulation de l'Énergie ne sont pas éligibles.

Des aides propres à chaque projet

Sont éligibles la fourniture (panneaux, rails, onduleurs, armoires), la pose, le raccordement. L'aide sera calculée par projet, dans l'idée de lui permettre d'atteindre ou de tendre à un retour sur investissement de 10 années. Le montant de l'aide sera calculé après analyse économique du projet au regard des critères techniques et économiques du demandeur.

L'aide régionale est plafonnée à 30 000 € par projet. Pour les projets se trouvant sur un territoire inscrit dans un programme d'actions « Territoire en transition énergétique », « Territoire durable 2030 »

ou « Territoire 100% renouvelable » contractualisé, l'aide sera calculée pour un retour sur investissement de 7 ans. Des aides pour le raccordement des installations sont également disponibles.

Autre évolution, au moment du dépôt de la demande de proposition technique et financière, le demandeur doit verser une somme. Pour les installations de plus de 36 kWc, celle-ci s'élève à 1000 euros. Ce versement viendra ensuite en déduction par rapport aux frais de raccordement. Son remboursement est également possible, sous certaines conditions, en cas d'abandon du projet.

Pour plus de détails, n'hésitez pas à contacter notre Service Bâtiments au 02 31 70 25 55 ou par mail : batiments@calvados.chambagri.fr

Sylvain Kientz

☎ 02 31 70 25 69

s.kientz@calvados.chambagri.fr



◆ Expérimentation

Quand la PAC* envoie du Watt

« Le paillot chauffe »... Et si on utilisait la chaleur... En plus, cela baisserait la température... On y a tous pensé. La ferme expérimentale de Normandie « La Blanche Maison » l'a fait. Et cela fonctionne maintenant depuis plusieurs années sans déboire.

Le principe est simple. C'est de récupérer les calories à l'aide d'un capteur enterré sous l'aire paillée pour chauffer de l'eau à l'aide d'une pompe à chaleur (PAC). Cette eau peut servir à préchauffer l'eau chaude sanitaire (ECS) de l'élevage ou à chauffer les locaux (bureaux de l'exploitation).

Du paillot à la PAC

Le capteur est identique à celui de la géothermie classique. Les tuyaux sont enterrés sous l'aire paillée. Pour éviter l'écrasement au moment du curage du fumier, les tuyaux sont placés entre 15 et 20 cm de profondeur dans le sol. Des rangées de parpaing sont scellées dans le sol et affleurent à la surface du sol de la

stabilisation avant paillage. Ils servent de repères pour protéger le dispositif lors du curage.

100 kWh par m²

La PAC récupère la chaleur du circuit de captage et la transmet dans un ballon d'accumulation. La chaleur de l'eau du ballon est ensuite transférée vers l'eau sanitaire ou un circuit de radiateurs « basse température ».

Pour un bon rendement énergétique de l'ensemble, le condenseur préchauffe l'eau chaude sanitaire jusqu'à seulement 50°C. Le complément, pour atteindre la température d'eau chaude sanitaire souhaitée (60 °C), est assuré par un ballon électrique.

A la ferme expérimentale de Normandie, les 100 m² de capteur sous le paillot fournissent l'équivalent de 10 000 kWh par an.

Toujours bien dimensionner

Au regard de l'expérience de la ferme expérimentale, les conseils pour une opération réussie sont :

- la pompe à chaleur doit être installée à proximité du poste de consommation d'eau chaude le plus important.
- si le système chauffe des locaux, prévoir des radiateurs « basse température » ou un plancher chauffant.
- la PAC doit être couplée à un ballon d'accumulation de capacité élevée pour limiter les appels de calories instantanés trop importants au niveau du capteur.
- la puissance de la PAC doit être bien adaptée aux besoins d'énergie. Exemple : une puissance de 6 kW pour 200 m² accompagnée d'un ballon d'accumulation de capacité élevée.

Sylvain Kientz

☎ 02 31 70 25 69

s.kientz@calvados.chambagri.fr

*PAC : Pompe A Chaleur.



Sous le paillot, un réseau récupère la chaleur

Article réalisé à partir de la fiche technique «Récupération de chaleur sous aire paillée» - Ferme expérimentale de Normandie «La Blanche Maison» - 2015





Respectez vos engagements !

Si vous êtes engagé en MAEC, faites attention au respect de votre cahier des charges lors de la déclaration PAC 2018. Pour les exploitations engagées en MAEC système évolution en 2016, la PAC 2018 correspond à la 3^{ème} année d'engagement ce qui impose le respect de tous les critères d'évolution.

En Mesures système Polyculture – élevage, codes SPM3 - SPE2 - SPE3 - SPE6

Assolement : Interdiction de retournement des prairies permanentes sur l'ensemble de l'exploitation, même en Bio.

Assolement à respecter en 2018 pour les exploitations engagées en 2015 ou 2016.

Code Mesure Système	% de Prairies sur la SAU*	% de Maïs fourrage sur la SFP** y compris achats
SPE2	Supérieur à 70%	Inférieur ou égal à 18%
SPM3 et SPE3	Supérieur à 75%	Inférieur ou égal à 12%
SPE6	Supérieur à 35%	Inférieur ou égal à 18%

UGB : Avoir au minimum 10 UGB herbivores toute la durée de la MAEC.

Achat de concentrés : Pour les mesures SPM3, SPE2, SPE3 et SPE6 engagés en 2015 et 2016, il faut avoir un maximum d'achat de concentré de 800 kg /UGB bovin ou équin, de 1000 kg/ UGB ovin et 1600 kg/ UGB caprin.

Phytoprotecteurs : Attention à respecter le plafond IFT*** Herbicides et Hors Herbicides en fonction de votre année d'engagement et votre territoire.

Les régulateurs de croissance (raccourcisseurs) sont interdits pour toutes cultures hors orge brassicole.

Pour rappel : Le cahier des charges est à respecter sur l'ensemble de l'exploitation, hors cultures « pérennes ».

* SAU : Surface Agricole Utile

** SFP : Surface Fourragère Principale

*** IFT : Indice de Fréquence de Traitement

Fiche de liaison pour les nouveaux engagements 2018

Lors de la déclaration PAC 2018, il sera possible pour les exploitants qui le souhaitent, de souscrire à un engagement en Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) pour 5 ans.

Pour cela, il est indispensable de signer une **fiche de liaison** avec l'opérateur MAEC avant le 15 mai 2018.

Si vous êtes intéressé par les mesures « systèmes » animées par la Chambre d'agriculture (voir Chamb'agri 14 de mars), prenez rendez-vous avec un conseiller MAEC de la Chambre d'agriculture pour examiner les critères d'entrée dans la mesure, le cahier des charges et remplir la fiche de liaison.

Vos relais MAEC à la Chambre d'agriculture :

- **Bessin** : Emeline LEGROS 02.31.70.25.56

- **Bocage** : Sarah CAVENEL 02.31.68.65.70

- **Pays d'Auge** : Béatrice RODTS 02.31.31.87.65

- **Plaine** : Isabelle DIOMARD 02.31.70.25.30

L'engagement doit aussi être formalisé dans la déclaration PAC.



En Mesures systèmes Grandes cultures, codes SGN1 et SGN2

Assolement et rotation :

	2 ^{ème} Année	3 ^{ème} Année
% de culture majoritaire	< 60%	< 50%
Diversification des cultures (au minimum 5% de la surface de terres arables)	4 cultures	5 cultures
Part de légumineuse sur la surface de terres arables	5%	5%
Céréale à Paille : Retour d'une même culture sur la même parcelle 2 années de suite	Interdit	Interdit
Autres cultures : Retour d'une même culture sur la même parcelle plus de 2 années de suite	Interdit	Interdit

UGB : Avoir moins de 10 UGB herbivores toute la durée de la MAEC.

Phytoprotecteurs : Attention à respecter le plafond IFT*** Herbicides et Hors Herbicides en fonction de votre année d'engagement et votre territoire.

Les régulateurs de croissance sont interdits pour toutes cultures sur les parcelles engagées (hors orge brassicole).

Fertilisation azotée : Interdiction de fertilisation azotée sur les légumineuses

Pour toute question complémentaire contacter votre conseillère MAEC de la Chambre d'agriculture du Calvados (Voir ci-dessous)

Emeline Legros ■

☎ Tél. 02 31 70 25 56

em.legros@calvados.chambagri.fr



◆ Votre déclaration PAC

SIE, prairies... les dernières nouvelles

La période de déclaration PAC est en cours avec, comme date de clôture, le 15 mai prochain. Nous vous faisons part des dernières précisions sur le sujet.

* Pour être comptabilisées en Surfaces d'Intérêt Ecologique (SIE), et contribuer ainsi à l'obtention du paiement vert, **les cultures dérobées** devront être présentes obligatoirement pendant 8 semaines, qui seront fixées officiellement courant avril par arrêté ministériel pour le Calvados,

du 17 septembre au 11 novembre. En conséquence, la part « paiement vert » sera versée avec le solde des aides PAC en décembre.

Equivalent SIE, 1 ha de cultures dérobées = 0.3 ha de SIE.

* Concernant **les cultures fixant l'azote**, sont acceptés les mélanges à partir du moment où

• les espèces de plantes fixant l'azote sont prépondérantes,

• ils comprennent des oléagineux, des graminées ou des céréales.

Equivalent SIE, 1 ha de cultures légumineuses fourragères ou protéagineux = 1 ha de SIE

* Concernant **le retournement de prairies permanentes**, aucune parcelle déclarée PP en 2017 ne devra être déclarée en terre cultivable en 2018, sous peine de pénalité sur le paiement vert. Et ce, même pour un échange à surface égale, jugé irrecevable

depuis le 3 janvier 2018, à moins d'avoir obtenu l'autorisation de la DDTM.

De même, attention à vos prairies temporaires qui pourraient potentiellement passer en prairies permanentes en sixième année.

Marie-Cécile Gaillard ■

☎ Tél. 07 87 20 05 10

mc.gaillard@calvados.chambagri.fr

◆ Calamités agricoles suite au gel d'avril 2017

Avis favorable pour la demande de calamités en arboriculture

En mars et avril 2017, la météo du Calvados a été très favorable à un développement anormalement précoce de la végétation. Lors des nuits du 20 et 26 avril, des gelées ont eu lieu et ont eu pour conséquence de brûler les fleurs présentes dans les arbres.

Suite à ces gelées, une mission d'enquête composée de représentants de la DDTM, de la Chambre d'agriculture du Calvados et de producteurs a réalisé des observations en 2 phases sur les zones touchées :

1. une expertise terrain le 29 mai 2017, visant à constater les effets de l'aléa sur les vergers. Des dégâts (jusqu'à 100% dans certains cas) ont été visibles sur l'ensemble des parcelles visitées. De plus, certains

fruits restants présentaient des anneaux de gel (voir photo).

2. une expertise à la fin de la période de récolte afin de vérifier les pertes subies par les exploitations, les 7 novembre (pour les producteurs de pommes/poires de table) et 4 décembre 2017 (pour les producteurs de pommes à cidre/poires à poiré). Lors de ces visites, les pertes sur production ont été constatées moins importantes que prévues mais néanmoins significativement présentes. Cependant, de nombreuses pommes et poires n'ont pas pu être commercialisées car elles étaient déformées (anneaux de gel, ...).



anneau de gel (source : mission d'expertise calamités gel en arboriculture 2017)

Six cantons concernés

Suite à ces visites, la mission d'enquête s'est prononcée pour une demande de reconnaissance en calamités agricoles sur les cantons de Honfleur-Deauville, Pont l'Evêque, Lisieux, Livarot, Mézidon-Canon, Falaise et la commune de Clécy.

Le Préfet du Calvados a alors relayé cette demande.

En date du 21 mars 2018, le Comité National de Gestion des Risques en Agriculture (CNGRA) vient de rendre un avis favorable.

La communication et la mise en place de la procédure de demande d'indemnisation seront effectuées dès réception de l'arrêté d'indemnisation signé par le Ministère.

Pour information, seules les exploitations dont le siège est dans la zone de reconnaissance peuvent prétendre à une indemnisation si les conditions suivantes sont remplies (cumulatives) :

- La production est diminuée d'au moins 30%
- Le chiffre d'affaires de l'ensemble exploitation est diminué de 13% minimum.

Gaël Lebon

☎ 02 31 51 66 40

gael.lebon@normandie.chambagri.fr

◆ Ne manquez pas les Prairiales 2018

Fourrages, cultures, coproduits... toutes les clés pour réussir !

Les Prairiales, grand rendez-vous agricole annuel de Normandie et du Grand-Ouest, se tiendront en 2018 dans l'Eure. L'occasion de faire le point sur la prairie et plus largement sur les fourrages, les coproduits, leur valorisation en élevage mais aussi leur production.

C'est sur le site du Centre de formation en élevage de Canappeville (27) que se tiendront les Prairiales 2018. Il y sera naturellement question de prairie, les Prairiales étant depuis leur origine l'événement incontournable, porté par les Chambres d'agriculture de Normandie, de rencontre des agriculteurs autour de l'herbe, des systèmes fourragers et de la conduite d'élevage.

Ainsi le pôle prairies permettra aux visiteurs de faire le point sur sa conduite, sa valorisation : rénovation et sursemis, aménagement du parcellaire (chemins, pâturage tournant...), observatoire de la croissance de l'herbe, parasitisme des génisses et des veaux, chaîne de récolte (enrubannage, autochargeuse)...

Les autres fourrages seront également très présents que ce soit par leur approche culturelle, leur valorisation ou leur distribution. Autour du maïs (ne ratez pas les démonstrations de binage), il sera question de fertilisation, de récolte d'ensilage et de désherbage mécanique... Une synthèse

normande sur les méteils et dérobées fourragères sera présentée ainsi que des travaux sur le pâturage du colza fourrager...

On s'intéressera aussi à la luzerne, en évoquant coûts de culture, rotations, variétés, lutte contre les adventices et les travaux conduits dans les fermes du réseau Dephy... Enfin, la betterave fourragère aura toute sa place lors de cette journée : distribution, valorisation...

Vitrine fourragère

Une vitrine fourragère permettra aux conseillers spécialisés des Chambres d'agriculture et de leurs partenaires d'appuyer leurs présentations et conseils sur les résultats de leurs expérimentations les plus récentes. Les travaux conduits sur la plate-forme d'essais en agriculture biologique Reine Mathilde à Tracy-Bocage (14) seront également présentés.

La valorisation des coproduits en alimentation animale, leur intérêt économique, font actuellement l'objet de nombreuses

questions. Nos spécialistes apporteront des réponses aussi bien sur leur incorporation dans les rations, leur prix d'intérêt, le toastage des protéagineux, les concentrés fermiers...

Les Prairiales 2018 seront aussi l'occasion de visiter l'exploitation agricole du centre d'élevage de Canappeville. Le centre, qui pratique deux modes de traite avec deux troupeaux, présentera son fonctionnement, avec notamment une analyse de ses coûts de production. Diverses animations autour des silos et de la conservation des ensilage par tassage ponctueront également cette porte ouverte.

Programme, informations... sur prairiales-normandie.fr

Contact : Emilie Vallet – Tél. 02 32 47 35 67
emilie.vallet@normandie.chambagri.fr



Agenda

▲ Prairiales 2018 : fourrages, cultures, co-produits
Le 29 mai, à 10h, au Centre de formation en élevage de Canappeville (27)

Les Chambres d'agriculture de Normandie vous donnent rendez-vous aux Prairiales, où il sera question des fourrages, de leur valorisation, mais aussi de cultures et co-produits.

Contact : Emilie Vallet

☎ 02 32 47 35 67

▲ Porte Ouverte Reine Mathilde
Le 7 juin, 14h, au GAEC Guilbert, à Tracy-Bocage

Bilan de 8 années d'essais sur l'autonomie alimentaire.

Contact : Thierry Métivier

☎ 02 31 51 66 32

▲ Festival «Calvados Terre d'Elevage »

Le 9 juin, de 10h à 18h, à l'hippodrome de Vire

Rendez-vous annuel de l'élevage avec au programme les concours d'animaux de races Blonde d'aquitaine, Limousine et Prim'Holstein.

Contact : Thierry Chanu

☎ 06 87 66 18 94

Collecte du 28 mai au 1^{er} juin

Big bag, sacs papier de semences et Emballages Vides de Produits Phytosanitaires, et d'Hygiène d'Elevage

La plupart des négoce et coopératives du département participent à l'opération : rapprochez-vous de votre dépôt habituel pour en savoir plus.

Attention : les emballages doivent être vides, et rincés-égouttés pour les bidons.

Céline Bayet remplace Sarah Morisset dans l'équipe agronomie

Céline Bayet réalise des plans prévisionnels de fumure azotée, la déclaration PAC, des plans d'épandage, des études de sol et des suivis agronomiques. Elle fait partie de l'équipe environnement-agronomie à Hérouville Saint Clair depuis février 2018. Céline possède une licence et un BTS agronomie-productions végétales, elle a déjà effectué des déclarations PAC en 2017 pour des agriculteurs du Calvados.



Elle reprend les activités de Sarah Morisset, laquelle après quelques années en Normandie va rejoindre des horizons plus méridionaux.

◆ Services de Remplacement - Groupement d'employeurs du Calvados

Des associations pour votre **assurance travail** et les besoins en **main d'œuvre** complémentaire

Les services de remplacement œuvrent depuis le début des années 80 dans le département du Calvados. Ils sont répartis sur la quasi-totalité du territoire du département au travers de 13 services locaux coordonnés par la fédération : Service de Remplacement Calvados. Ces services locaux sont votre assurance travail en cas d'accident ou de maladie mais comme toute assurance il faut la financer. Un service somme toute pas si cher si on en compare le coût avec les pertes financières que peuvent occasionner un arrêt de travail lorsque le travail n'est pas correctement fait.

Depuis novembre 2015, une quatorzième association : le groupement d'employeurs du département du Calvados a été créé afin de compléter les missions remplies par les services de Remplacement.

Service de Remplacement : Votre assurance travail

Vous vous absentez ponctuellement pour des congés, de la formation, vous avez un arrêt pour maladie : Pensez remplacement et engagement. Votre assurance travail.

En créant les Services de Remplacement, les Organisations Professionnelles Agricoles se sont données des objectifs ambitieux :

- Améliorer les conditions de vie des agriculteurs, des agricultrices, des associés d'exploitation, des aides familiaux ;
- Contribuer à sécuriser le fonctionnement des exploitations en assurant la

continuité des travaux en cas d'absences choisies ou subies ;

- Développer la formation et la promotion des Hommes au service de l'agriculture par la prise de responsabilités professionnelles, en leur permettant de s'absenter de leur exploitation en toute sérénité.

Plus de 80 % de l'activité des services de remplacement est consacré aux trois fonctions suivantes :

- Remplacer l'agriculteur qui s'absente en cas de congés ponctuel ou plus long
- Offrir des solutions en cas d'accident ou de maladies. Dans ce cadre les services de remplacement ont également une

convention avec la MSA afin d'organiser les remplacements dans le cadre des congés de paternité et de maternité et de proposer des solutions aux agriculteurs et agricultrices concernés.

- Proposer des journées ponctuelles de complément de main d'œuvre notamment pour assister les agriculteurs qui s'absentent pour participer à de la formation ou à des activités en lien avec le développement agricole.

L'Etat, et le Département dans le Calvados appuient le Remplacement par de nombreuses aides qui limitent le coût du remplacement.

De nombreuses **aides au remplacement** qui **allègent la facture**

Aides du département

Depuis plus de 10 ans le Département aide les services de Remplacement et aide au départ en congés ou week end tous les éleveurs à raison de 6 € par heure ce qui porte à 11,50 € * le coût horaire du remplacement.

(Montant maximum 122 heures soit 17,4 jours)

Aides de l'Etat

Les agriculteurs peuvent bénéficier d'une aide au remplacement si ils s'absentent pour de la formation ou du développement agricole : l'aide est de 70 € par jour

(10 jours au maximum)

De plus le Crédit d'impôt remplacement congés permet au chef d'entreprise un crédit d'impôt de 50 %

(14 jours maximum, plafonnés à 150 € environ/jour)

Des aides à l'assurance remplacement existent également pour les jeunes agriculteurs.

Renseignez-vous : 02 31 70 25 77 – Lydie LEPLANQUAIS

*Coût horaire moyen observé voisin de 17,50 € par heure



L'engagement :
une nécessité pour assurer
la pérennité des services de
remplacement

Les agriculteurs adhérents ont des engagements qui varient selon l'organisation des services mais ne dépasse pas une douzaine de jours par an. Cette formule très souple limite les coûts financiers. Elle permet d'avoir des salariés qui connaissent les exploitations et sont en capacité de remplacer les agriculteurs en cas de problème. Actuellement compte tenu du manque de salariés dans la production agricole c'est la seule solution pour avoir des salariés de remplacement compétents qui puissent remplacer. Différentes aides peuvent diminuer le coût de cet engagement. Ces engagements sont nécessaires pour trouver des salariés car il leur faut un temps plein pour que la fonction soit attractive.

La main d'œuvre a évolué dans les campagnes : moins de main d'œuvre familiale et peu de double actifs disponibles pour seconder les agriculteurs en cas de problème. Il importe que la profession s'organise pour offrir à des salariés des emplois motivants et assurer le remplacement des agriculteurs en cas de problème. C'est un enjeu pour les années à venir.

Groupement d'Employeurs : du
complément de main d'œuvre régulier
ou pour les chantiers saisonniers.

Vous avez besoin régulièrement d'un salarié pour la bonne marche de votre entreprise

Coût de l'engagement 12 jours par an : 22 à 54 € par mois

Coût moyen 12 jours d'engagement annuel (1 jour par mois à 17,50 € de l'heure *) = 12*122,5 = 1470 €

Aides à la formation et au développement agricole (10 jours par personne) = 700 €

Aides au Congés (50% crédit impôt) = 122,5 €

Soit un reste à payer de 647,5 € pour 84 heures de travail soit **7,7 € de l'heure de travail ou 54 € par mois.**

A noter que très souvent le salarié « engagé » ne travaille pas sur les 12 jours pour l'agriculteur qui s'engage mais il est missionné sur des remplacements d'accident, de maladie ou de congés. Le nombre de jours réels d'engagement est plutôt voisin de 5 à 6, ce qui porte à moins de 22 € le coût mensuel de l'engagement.

* Coût moyen observé

mais souhaitez le partager à plusieurs : pensez Groupement d'Employeurs départemental

Le Groupement d'employeurs départemental recherche des solutions à l'emploi salarié partagé pour du complément de main d'œuvre durable. Les agriculteurs s'engagent sur des contrats longs voire à durée indéterminée et partagent le salarié à quelques-uns.

Une part de l'actif du groupement est réalisé sur des contrats saisonniers en maraîchage et pépinière. L'objectif à moyen terme reste de créer des emplois durables avec des emplois à temps plein et sur des engagements longs.

Créé début 2017, le Groupement d'employeurs emploie maintenant près de 30 ETP dans les métiers de la polyculture élevage mais aussi dans l'ostréiculture, le maraîchage, les activités équine et les espaces verts. Pour les agriculteurs qui contractualisent avec le groupement les engagements sont plus importants : 1 jour par semaine a minima et surtout les engagements sont fixes : une fois le contrat réalisé, les adaptations sont à la marge pour garantir les conditions prévues au contrat.

Véronique Desaunais

Tél. 02 31 70 25 23

v.desaunais@calvados.chambagri.fr

Pour toute info sur
services de remplacement :

Lydie Leplanquais : 02 31 70 25 77

Groupement d'employeurs :

Jennifer Marie : 02 31 70 25 28



« Sécuriser les entreprises »

Denis CHERON – Président du Service de Remplacement Calvados

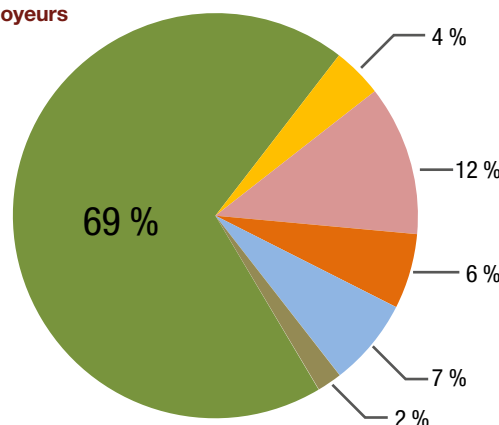
Actuellement, il n'y a plus dans nos campagnes suffisamment de salariés « disponibles » pour assurer le remplacement.

J'avais donc choisi de mettre en place le principe de l'engagement lorsque j'ai repris le Service du Centre Pays d'Auge : les agriculteurs qui adhèrent au service s'engagent donc à prendre le salarié au minimum 1 journée par mois si il n'y a pas d'accident ou de maladie. Quand le salarié n'est pas mobilisé par des remplacements d'accident, maladie, ou congés, il travaille pour les adhérents engagés. Cela permet de lui garantir un poste à temps plein quelle que soit la conjoncture difficilement prévisible en accident et maladie.

Dans le Pays d'Auge, c'était la seule solution pour trouver des salariés de remplacement, il y a déjà une dizaine d'année. Actuellement, cette situation de pénurie de main d'œuvre est visible sur tout le département. En tant que président, j'encourage tous les services à mettre en place des postes partagés avec des engagements des agriculteurs sinon il sera très difficile de garantir le Remplacement en cas d'accident et de maladie. C'est un des enjeux des années à venir.

Adhérents des groupements d'employeurs
par type de production

- Divers
- Equins
- Espaces verts
- Maraîchage
- Ostréiculture
- Polyculture élevage



Juridique

PAC 2018, le **transfert** des **droits** à paiement de base

Depuis le 1er juin 2017 votre exploitation pu connaître des modifications de surface ou un changement dans sa forme juridique (avec changement de n° PACAGE), il est donc nécessaire de mettre à jour votre portefeuille de DPB pour la campagne 2018.

Les formulaires doivent être complétés et déposés pour le **15 mai 2018** au plus tard à la DDTM avec les pièces justificatives.

Ils permettent de réaliser les transferts de DPB suivants :

- En accompagnement de foncier
- Sans accompagnement de foncier
- En accompagnement d'un transfert indirect de foncier
- Changement de forme juridique/dénomination/héritage/donation d'exploitation
- Fin de bail ou de mise à disposition de DPB
- Renonciation à des DPB au profit de la réserve

Points d'attention à avoir :

- **Le transfert ne peut avoir lieu qu'au profit d'agriculteurs au 15 mai 2018 (exercice d'une activité agricole + déclaration PAC).**
- **Pour compléter les formulaires vous aurez besoin des numéros d'îlots PAC 2018 et du PACAGE de l'ancien exploitant.**
- Les formulaires devront être signés en **3 exemplaires originaux minimum.**
- En cas de mise à disposition au profit d'une société, le couple associé/société est le repreneur et donc les DPB seront transférés à la société exploitante.
- Les transferts de DPB seuls (sans foncier)

font l'objet d'un prélèvement de 30% sur la valeur unitaire des droits.

- Un transfert indirect de foncier correspond aux cas de transferts entre fermiers successifs sur les terres ou en cas d'agriculteur sortant/fermier entrant ou fermier sortant/agriculteur entrant.

Les formulaires sont disponibles sur le site internet telepac, rubrique formulaires 2018.

Céline Dureuil-Boullier ■

☎ 02 31 70 25 43

service-juridique@calvados.chambagri.fr

Pensez à déclarer les transferts de DPB !

Agriculture biologique



◆ Rubrique Bio

Conduire le **maïs** en agriculture biologique

Bien adapté au binage, et valorisant bien les matières organiques, le maïs s'insère facilement dans les rotations en agriculture biologique.

Dans les exploitations d'élevage, il peut venir en fin de rotation avec des apports préalables de fumier, éventuellement après une culture de légumineuse pure ou associée ; ou même après une interculture contenant une légumineuse.

Dans tous les systèmes, on peut aussi le placer l'année qui suit, ou dans les deux ans après la destruction d'une prairie temporaire contenant des légumineuses. Il en valorisera les fournitures azotées. Le risque taupin n'est pas nul si la prairie temporaire qui précède a duré plus de 3 ans.

Les sols plutôt acides, riches en matière organique, humides et compacts sont aussi plutôt favorables au « ver fil de fer ». Il faut donc veiller à maintenir un pH neutre voire légèrement alcalin ; et éviter les fumures organiques trop importantes, et travailler le sol pour l'aérer et le drainer.

Quelle culture après maïs ?

Par ailleurs, il faut prévoir la culture semée après le maïs : le maïs grain n'est pas un bon précédent à blé d'hiver (risque fusariose, fournitures azotées limitées pour un blé panifiable).

Les dates de semis sont en moyenne décalées de dix jours par rapport aux semis en conventionnel, avec des variétés BIO disponibles (pas de dérogation) : on cherche précocité, vigueur à la levée, port couvrant, résistance à la fusariose en grain, et bonne valeur UFL en ensilage.

Désherber le maïs en bio consiste fréquemment en un passage de herse étrille ou de houe rotative le lendemain du semis,

« à l'aveugle ». On peut encore passer en plein, si nécessaire, et si les conditions le permettent entre 2 et 4 feuilles, plutôt avec la houe rotative, ou la herse étrille sur un réglage de dents peu agressif. Ces outils peuvent être utilisés à nouveau entre 4 et 6 feuilles.

Quant à la bineuse, le stade du premier passage peut être à 3 feuilles, avec cache-plants. Il a lieu plus souvent à partir de 5-6 feuilles, complété par un binage-buttagé à 8 feuilles.

Jacques Girard ■

☎ 02 31 51 66 35

j.girard@calvados.chambagri.fr

La herse étrille est l'outil utilisable sur quasiment toutes les cultures en bio, y compris sur maïs. Elle permet de travailler en plein, y compris sur le rang. Terrage, agressivité des dents, vitesse sont trois points de réglage à « tester » avant de se lancer dans la parcelle.





◆ Formations de mai 2018

Je prépare l'avenir : Je développe mes compétences

Retrouvez dans notre catalogue régional toutes les formations proposées dans le Calvados.

Elevage

▲ Produire plus avec mes prairies permanentes

Je gagne en autonomie fourragère et je réduis mes achats de concentrés azotés.

1j : 5 juin 2018 à Lisieux

Contact : Stéphanie CASSIGNEUL ☎ 02.31.31.87.67

Tarif : gratuit

Productions végétales

▲ Obtenir son CERTIPHITO Décideur Exploitation

2j : 16 mai et 23 mai ou 6 juin et 13 juin à Hérouville S' Clair

Contact : Stéphane TRIHAN ☎ 02.31.53.55.10

Tarif : gratuit

▲ Introduire le désherbage mécanique dans ma rotation (BAC, MAEC...)

De multiples possibilités pour mettre en œuvre le désherbage mécanique dans mon exploitation : en agriculture biologique, ou pour réduire les IFT de façon conséquente.

1j : 29 mai à Hérouville S' Clair

Contact : Jacques GIRARD ☎ 02.31.51.66.35

Tarif : 63 €

▲ Construire ma rotation pour réussir la conversion en bio

Je me pose la question de passer en BIO pour mes cultures, je veux me former pour prendre une décision.

2j : 4 mai et 31 mai à Hérouville S' Clair

Contact : Jacques GIRARD ☎ 02.31.51.66.35

Tarif : 126 €

Spécial installation

▲ 21h : Entr'agri – Entreprendre mon projet agricole

J'analyse et j'échange pour bien démarrer mon projet.

3j : 14, 17 et 22 mai à Hérouville S' Clair

Contact : Catherine GODET ☎ 02.31.70.25.04

Tarif : 130 €

▲ Prévoir ma trésorerie et présenter mon projet

Je bénéficie de conseils individualisés avant de finaliser mon projet d'installation

2j : 28 juin et 3 juillet à Hérouville S' Clair

Contact : Catherine GODET ☎ 02.31.70.25.04

Tarif : gratuit (parcours installation)



▲ Réussir ma mise en société

Je me pose les bonnes questions avant de m'engager dans l'aventure humaine qu'est la mise en société.

2j : 5 et 8 juin à Hérouville S' Clair

Contact : Catherine GODET ☎ 02 31 70 25 04

Tarif : gratuit (parcours installation)

▲ Éléments de gestion nécessaires à la conduite d'une exploitation agricole

2j : 25 mai et 12 juin au CFPPA du

Robillard, Lieury - L'Oudon

Contact : Catherine SADY ☎ 02 31 42 61 06

Tarif : gratuit (parcours installation)

▲ Sécuriser son exploitation en gérant les risques

2j : 31 mai et 1^{er} juin au CFPPA du

Robillard, Lieury - L'Oudon

Contact : Catherine SADY ☎ 02 31 42 61 06

Tarif : gratuit (parcours installation)

◆ Entreprises

Point sur les aides accessibles

Sans être exhaustif, nous vous proposons un tour d'horizon des opportunités du moment, pour des appuis ponctuels ou dans la durée. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à vous renseigner directement auprès des services instructeurs (Région Normandie, Département, DRAAF...) ou à contacter votre antenne locale Chambre d'agriculture.

L'appel à projets «Groupes 30 000 Ecophyto» (jusqu'au 31 mai 2018)

Pour le développement de l'accompagnement de groupes d'agriculteurs dans la réduction des produits phytos. Avec quelques exploitants de votre connaissance, vous avez l'envie de vous engager dans cette réflexion, nous pouvons vous aider à finaliser un groupe, un programme et répondre à l'appel à projet pour permettre la prise en charge des coûts d'animation du groupe.

<http://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/Appel-a-projets-Groupes-30000>

Soutien aux investissements de la filière équine (jusqu'au 31 mai 2018)

Cet appel à projet vise à accompagner le développement des activités économiques non agricoles dans les zones rurales, afin d'assurer une complémentarité d'activités et de contribuer au développement de l'emploi en milieu rural. L'aide s'applique à la construction, au conseil et aux matériels au sens large.

<http://www.europe-en-normandie.eu/appel-a-projets/soutien-aux-investissements-de-la-filiere-equine-1>

Aides aux petits investissements

Le Département propose de soutenir les petits investissements des exploitations agricoles dont les montants sont compris entre 1 000 € et 10 000 €, et qui répondent aux objectifs suivants :

- Contribuer à la qualité des élevages
- Accompagner les exploitants dans leur quotidien
- Valoriser l'agriculture locale et les circuits courts

Selon une liste déterminée d'investissements éligibles.

<https://www.calvados.fr/contents/fiche/fiches-aide-services/aide-pour-un-projet-agricole-inf.html>

Investissements agricoles pour une Agriculture Normande Performante (jusqu'au 31 mai 2018)

Ce dispositif est ouvert à l'ensemble des exploitations agricoles. Toutefois, il a plus

particulièrement pour objectif de renforcer les filières animales en permettant à l'élevage de développer des systèmes d'exploitation plus autonomes et plus efficaces économiquement. Il entend également accompagner les filières végétales dans leur nécessaire évolution vers des modes de production plus durables. Il concerne les investissements en bâtiments, aménagements, matériels.

<https://aides.normandie.fr/investissements-agricoles-pour-une-agriculture-normande-performante>

IDEE Action Production d'énergies renouvelables (se référer à l'article en p3)

Au travers du dispositif, la Région Normandie apporte un soutien financier aux projets de production d'énergies renouvelables dans les domaines suivants :

- bois-énergie
- méthanisation
- géothermie assistée par pompe à chaleur
- photovoltaïque
- solaire thermique

<https://aides.normandie.fr/idee-action-production-denergies-renouvelables>

Investissements pour la transformation à la ferme et la commercialisation en circuits courts (ouvrira le 2 mai 2018, fermeture le 30 juin 2018)

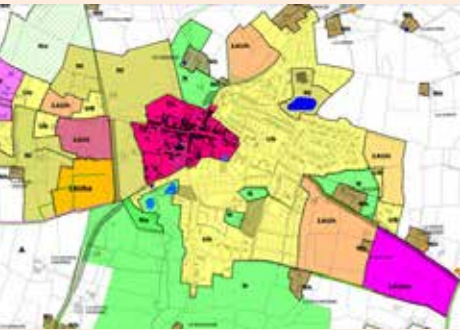
Prise en charge de bâtiment, équipements, matériels et informatique spécifiques, dans la limite de 300 000 €HT d'investissement pour les projets individuels et 600 000 €HT pour les projets collectifs.

<https://aides.normandie.fr/investissements-pour-la-transformation-la-ferme-et-la-commercialisation-en-circuits-courts>

Stéphane Berzinger ■

☎ 02 31 70 25 35

s.berzinger@calvados.chambagri.fr



◆ Plan local d'urbanisme

Agriculteurs, **renseignez-vous** !

Deux des trois intercommunalités du Bessin sont en train de bâtir leur nouveau plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Il s'agit de Bayeux Intercom et d'Isigny Omaha Intercom. Dans l'intercommunalité de Seules-Terre et Mer, il a été décidé que chacune des 28 communes conserverait son propre document d'urbanisme, sachant que cette situation pourra changer après les prochaines élections municipales en 2020.

Au niveau agricole, ces négociations constituent des enjeux conséquents. En effet, tout comme les actuels documents d'urbanisme, les nouveaux PLUi vont fixer les règles de développement des constructions, cette fois à l'échelle des intercommunalités. De ce fait, la nature des parcelles pourra évoluer et impacter le développement des exploitations (possibilité ou non de construction de bâtiments agricoles, influence sur l'éloignement minimum des tiers, urbanisation de terres agricoles, évolution des voies de circulation, etc.).

Trames vertes et bleue

Par ailleurs, les PLUi servent de levier local pour la mise en œuvre de la trame verte et bleue, dispositif défini dans le Schéma Régional de Cohérence écologique (SRCE), afin de préserver la biodiversité. La trame verte consiste notamment à définir des corridors écologiques (haies, bois, etc.), la trame bleue concerne la continuité des cours d'eau et la préservation des zones humides. Cela peut se traduire dans le règlement par le ciblage d'éléments favorisant la biodiversité et la définition de règles permettant de les protéger, si possible sans nuire à l'activité agricole.

Lors de l'élaboration des diagnostics, les agriculteurs ont été questionnés sur leurs activités et leurs projets de développement. Actuellement, les communes travaillent à l'élaboration des règlements du futur PLUi en coordination avec l'intercommunalité (étape 3 sur le schéma). Cette étape s'effectue en

concertation entre les communes et au sein de chacune d'entre elles.

Il est donc important de vous informer auprès de vos élus municipaux de l'état d'avancement des débats et notamment des points pouvant vous concerner. En effet, la dernière étape où il vous sera possible de donner votre avis sera celle de l'enquête publique (sans garantie toutefois qu'il soit pris en compte), avant l'approbation des documents normalement prévue au plus tard pour fin 2019.

Julien Daurios ■

☎ 02 31 51 66 31

j.daurios@calvados.chambagri.fr

Nicolas Dariès ■

☎ 02 31 70 25 42

n.daries@calvados.chambagri.fr

◆ Toastage des protéagineux à la ferme

En Normandie, 360 tonnes en 2 hivers

En septembre 2016, un groupe de 12 agriculteurs normands découvraient le toastage fermier avec des témoignages encourageants d'éleveurs de la Cuma Défi85 (Vendée) équipée d'un toasteur mobile. Fin novembre 2016, 13 éleveurs (Calvados, Orne) toastaient féverole et/ou lupin, autoproduit ou acheté localement, pour la 1^{ère} fois avec l'unité mobile de toastage de l'entreprise bretonne « Prothéa Thermic ».

18 élevages ont été suivis par les Chambres d'agriculture du Calvados et de l'Orne pour observer la valorisation des graines toastées et les performances des vaches laitières. Des analyses sur les protéagineux (280 t de féveroles et 80 t de lupin), avant et après toastage, ont été réalisées pour mesurer

l'évolution des valeurs alimentaires.

Les féveroles/lupins toastés sont apparues moins riches que celles annoncées en Vendée mais la méthode d'analyse pour ce type de graines n'est pas calée et diffère selon les laboratoires.

Des résultats mitigés et prudents, très liés à la qualité des fourrages

Seuls 3 élevages réunissaient l'an dernier des conditions jugées fiables pour mesurer des effets sur les performances animales (stades de lactation proches et peu de changements dans la ration avant/après remplacement d'une partie des concentrés par les protéagineux toastés). Le constat est : un peu plus de lait (+ 0,5 à + 2,1 litres de lait par vache et par jour), accompagné

souvent d'une baisse des taux butyreux et protéique.

Pour les autres, les nombreux changements dans la ration avant/après, des fourrages médiocres, des stades de lactation avancés..., n'ont pas permis de mettre en évidence le gain attendu. En effet, le toastage ne corrige pas une ration de base trop déséquilibrée. L'intérêt économique reste donc à vérifier par budget partiel, et à adapter selon l'année fourragère (voir synthèse complète sur notre site, rubrique élevage/alimentation/autonomie alimentaire).

Au final, sur les 13 exploitations suivies, 3 ont poursuivi cet hiver. Preuve d'une déception pour certains, mais de satisfaction à confirmer pour d'autres...

Un essai en cours et un réseau pour avancer dans les références

La station expérimentale des Trinottières teste cet hiver le toastage dans le cadre d'un programme de recherches et d'expérimentations visant à augmenter l'autonomie protéique des élevages par traitement sur les graines (toastage, extrusion). Complété par les observations d'autres régions qui ont vu le toastage se développer (Vendée, Pays de Loire, Bretagne, Hauts de France, Moselle), cela devrait permettre de mieux cerner l'intérêt de cette technique.

David Delbecque ■

☎ 02 31 68 11 67

d.delbecque@calvados.chambagri.fr



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»



70 t de féveroles et 60 t de lupin ont été toastés cet hiver dans le Bocage.

◆ Pomme de terre

Les producteurs de Haute et Basse Normandie se regroupent



En 2017, les professionnels des Associations Régionales de la Pomme de terre de Haute et Basse-Normandie se sont réunis pour poser les bases de la nouvelle ARPT de Normandie, dont l'AG constitutive a eu lieu le jour du congrès national de l'UNPT le 13 février 2018 au Havre.

La nouvelle ARPT représentera toute la filière pomme de terre à travers ses 5 collèges : producteurs (27/76 et 14/50/61), metteurs en marché, acteurs de l'amont de la filière et représentants des Chambres d'agriculture et FRSEA. L'élection des représentants dans ces différents collèges sera réalisée en juin 2018 lors de la prochaine AG.

L'Association Régionale de la Pomme de terre de Normandie aura pour objets de :

1. Structurer la filière pomme de terre à l'échelle régionale, à travers la promotion de ses produits, la création et la gestion de marques collectives liées à la production de pommes de terre, la gestion de financements pour la filière et les producteurs,

2. Organiser toute action d'information, de conseil et de formation, collective et/ou individuelle auprès de ses adhérents : en partenariat avec les Chambres d'agriculture de Normandie, l'ARPT participera à des programmes de recherche et développement, proposera à ses adhérents un conseil technique pointu adapté aux débouchés, et négociera des achats de prestations de services nécessaires à l'activité de ses adhérents,

3. Assurer, en complémentarité avec les organisations syndicales, la représentation professionnelle concernant la pomme de terre auprès notamment des instances régionales.

Pour plus de renseignements, nous contacter.

Valérie Patoux ■

☎ 02 31 53 55 09

v.patoux@calvados.chambagri.fr



Photo: Béatrice Roussel

◆ Communauté d'agglomération

Lisieux Normandie entretient ses haies...



Née au 1^{er} janvier 2017 du regroupement des cinq Communautés de communes du sud du Pays d'Auge, la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie a accueilli au 1^{er} janvier 2018, six nouvelles communes issues de la Communauté de communes de Cambremer. Ce vaste territoire de 939 km², qui regroupe 111 communes historiques est fortement marqué par la ruralité et la présence affirmée de l'agriculture avec plus de 1000 exploitants à titre principal, et plus de 320 à titre secondaire.

M. Didier PELLERIN, maire des Monceaux et exploitant agricole, est en charge de l'Agriculture, qui relève d'une des compétences de la collectivité au travers du développement économique.

Lisieux Normandie s'est emparée de la compétence « haies » ce qui se traduira par une prise en charge de l'entretien des haies de tous les chemins communaux menant à une habitation. Cette compétence est déclarative et ne s'exercera que sur les linéaires que les communes déclareront.

...et initie des actions environnementales.

La préservation de la biodiversité est un objectif inscrit dans l'acte fondateur de la Communauté d'Agglomération ; cela se concrétise par plusieurs actions qui peuvent concerner les exploitants locaux.

La Communauté d'Agglomération

s'est engagée dans l'inventaire et la restauration des mares dans le cadre du programme d'actions en faveur des mares du Conservatoire des Espaces naturels. L'objectif de cette étude est de caractériser les mares afin de comprendre leur fonctionnement et leur état écologique. Une vingtaine de mares est en cours de restauration sur le territoire.

La Communauté d'Agglomération a également signé une convention avec le lycée Agricole du Robillard pour réaliser des partenariats dans le but de sensibiliser et de faire participer les élèves à un véritable projet de territoire. Au programme : chantier de mare, étude du lien entre agriculture et biodiversité, étude sur le ruissellement ...

Dans ce cadre, cet hiver, 17 étudiants en licence pro gestion et protection de l'environnement à l'Université de Caen ont enquêté les exploitants de 4 communes : Belle Vie en Auge, Meulles, Glos et St Georges en Auge pour caractériser les pratiques agricoles dans les différents milieux que sont le marais, le bocage, le périmètre péri urbain et mieux comprendre les perceptions des agriculteurs en matière de biodiversité. Ils ont élaboré des supports de communication que vous retrouverez lors des animations prévues sur ce thème tout au long de l'année.

Béatrice Rodts ■

☎ 02 31 31 87 65

b.rodts@calvados.chambagri.fr



Les étudiants au lycée agricole du Robillard lors de la restitution des travaux menés auprès d'agriculteurs de Lisieux Normandie.

L'équipe Plaine se renouvelle

Laëtitia Mabire remplace Stéphane Trihan, comme expérimentatrice régionale. Diplômée d'une licence en biologie végétale et d'un master en productions végétales intégrées, Laëtitia rejoint l'équipe régionale Innovation Recherche et Développement des Chambres d'agriculture normandes.



Au poste d'expérimentatrice en recherche appliquée et innovation en productions végétales, ses missions principales sont de :

- mettre en œuvre le programme d'expérimentation régional,
- contribuer à l'élaboration de la stratégie régionale d'expérimentation et de production de références.

Vous pouvez joindre et/ou rencontrer Laëtitia à l'antenne Plaine du Calvados à Hérouville Saint Clair - 02 31 53 55 08 - laetitia.mabire@normandie.chambagri.fr

Vous avez besoin :



- ◆ de développer votre pâturage,
- ◆ d'améliorer la qualité de vos prairies,
- ◆ de gérer une situation de rupture de stocks fourragers de façon pérenne ou ponctuelle suite à un aléa climatique,
- ◆ d'appréhender une modification de votre système fourrager suite à une reprise de foncier, à l'acquisition d'un robot de traite avec nécessaire adaptation du pâturage, à un regroupement de troupeaux, une modification de l'assolement avec développement des surfaces en protéagineux et en prairies temporaires, ...
- ◆ de mieux exploiter vos prairies pour une meilleure productivité et une réduction de vos coûts de production,

Nous vous proposons
notre accompagnement en
autonomie fourragère.



Être à l'écoute de ses prairies !

Notre conseil comprend :

- un diagnostic de l'existant, notamment par l'appréciation du milieu (potentiel herbager, portance, surfaces non mécanisables...),
- l'élaboration avec le conseiller de pistes de modifications possibles du système fourrager,
- la validation d'un plan d'action élaboré avec le conseiller en utilisant des références techniques et économiques,
- une visite de suivi qui permet de s'assurer du bon déroulement des évolutions du système et de corriger certains points, si nécessaire.

Notre tarif s'établit sur la base d'un devis adapté à votre situation, de 1 à 3 jours d'intervention, soit de 120 à 360 € HT, grâce à la prise en charge à 80 % par le Conseil Régional de Normandie, dans le cadre du Conseil Agricole Stratégique et Economique (CASE).



VOTRE CONTACT :

Stéphanie Cassigneul,
Conseillère en systèmes d'élevage

02 31 31 87 62

s.cassigneul@calvados.chambagri.fr

LA PERFORMANCE DURABLE

Nous vous accompagnons avec la préoccupation constante de concilier performance économique, efficacité environnementale et dynamique sociale dans une approche de développement durable.

*Extrait du code d'éthique de la
Chambre d'agriculture du Calvados
fondé sur nos valeurs et destiné à
protéger vos intérêts essentiels.*

Chamb'Agri 14 est un mensuel édité
par la Chambre d'agriculture du Calvados

Directeur de la publication : Michel Legrand

Rédacteur en chef : Philippe Le Panse

Maquette : Cédric Skrzyniarsz

Chambre d'agriculture du Calvados, 6 avenue de

Dubna - CS 90218 - 14209 Hérouville St Clair cx

Tél. 02 31 70 25 25 - Fax 03 31 70 25 70

Mél. communication@calvados.chambagri.fr

Dépôt légal à parution - ISSN 1145-1270

Crédit photo : Chambres d'agriculture, sauf
mention contraire. Imprimerie Anquetil.